

Panel n°1

« Gérer les espaces, réguler les conduites »

9h15-10h45 – jeudi 15 octobre 2020

Interventions

Collaborer ou se tenir à distance. Réactions et stratégies d'habitants en camping face aux pratiques de travail social et de gouvernement.

Gaspard LION, Maître de conférences, EXPERICE, Université Sorbonne Paris Nord (USPN).

Enfermer en salle de détente.

Adrien PRIMERANO, Doctorant, IRIS, EHESS.

Réguler les usages d'alcool et de stupéfiants en centres d'hébergement.

Vianney SCHLEGEL, Docteur en Sociologie, CLERSE, Université Lille.

Modération

Fanny CHABROL, Chargée de recherche, CEPED, IRD.

Iris CONDAMINE-DUCREUX, Doctorante, Cermes3, EDSP.

Enfermer en « salle détente ». Les ambiguïtés de l'accompagnement de personnes désignées autistes en institution.

Adrien Primerano

Doctorant en sociologie, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS), École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

À l'IME Jonquille, un établissement médico-éducatif accueillant des adolescent-es désigné-es autistes, une pièce se nomme la « salle détente ». Comme son nom ne l'indique pas, elle est principalement utilisée pour enfermer à clef des adolescent-es lorsque celles-ci ou ceux-ci sont perçu-es comme devenant « violent », ou considéré-es « en crise ». De la même manière, si la « salle d'Éric » à l'IME Coquelicot (qui accueille le même public) est un espace pensé pour et utilisé par Éric, un jeune homme accueilli, cet usage est le plus souvent contraint, et là aussi, lorsque les professionnel-les estiment que la situation l'exige (et cela arrive plusieurs fois par jours), il est enfermé à clef.

À partir d'un travail ethnographique de longue durée au sein d'IME pour adolescent-es désigné-es autistes, en m'appuyant sur l'observation ainsi que sur un corpus d'entretien, je m'intéresse ici aux usages mais aussi aux stratégies de légitimation professionnelle de ces espaces spécifiques. Ces stratégies prennent plusieurs formes. Tout d'abord, elles vont porter sur l'autisme, dont les caractéristiques nécessiteraient l'isolement (Velpry et Eyraud 2016). À ce propos, une éducatrice explique en entretien que « c'est caractéristique de l'autisme, c'est que, quand il y a débordement, ou quand il y a crise, s'il n'y a pas une coupure visuelle, (...) souvent, ça ne fait que amplifier ». L'isolement se voit alors justifié par la pathologie. L'usage de ces espaces apparaît également dans la nécessité – selon les discours – de sanctionner. Si le terme de punition est peu utilisé (comme en psychiatrie où la notion de « cadrage » lui est préféré (Moreau 2010)), la pièce est bien pensée comme une sanction négative, et la personne désignée autiste doit le comprendre. C'est pour cette raison que la directrice de l'IME Jonquille questionne une utilisation « trop » fréquente de la « salle détente », qui mènerait au fait que certaines personnes enfermées finissent par apprécier se rendre dans cet espace. En appuyant les discours sur la particularité de l'autisme et sur la nécessité de sanction, apparaît également la réinscription de cet acte d'enfermement dans une dialectique du progrès : enfermer permet d'apprendre à ne pas être dans une relation « fusionnelle » avec les professionnel-les, de savoir s'occuper seul, et d'appréhender les limites et les règles d'un espace social.

Au-delà de ses justifications, il apparaît, à travers le travail ethnographique, que le rôle joué par l'enfermement est, en premier lieu, celui d'un maintien d'un équilibre institutionnel : l'objectif pour les professionnel-les est de maintenir un « cadre » propice aux apprentissages, avec un groupe dont les membres sont dans une dynamique de progrès, et un « équilibre » qui rend possible les apprentissages, et qui permet également aux professionnel-les de rester dans le cadre d'un « travail émotionnel » (Hochschild 2003) maîtrisé : la maîtrise des sentiments et des émotions professionnel-les paraît central dans l'équilibre institutionnel. Pour qu'elle soit maintenue face à des situations de violences répétées, l'enfermement devient un outil, pour le « bien-être » de l'équipe, sans jamais être pour autant défini comme tel puisqu'il est toujours décrit comme étant nécessaire du point de vu de l'individu enfermé.

Réguler les usages d'alcool et de stupéfiants en centres d'hébergement et de réinsertion sociale : la gestion des déviances à l'épreuve des pratiques professionnelles (axe 4).

Vianney Schlegel

Docteur en sociologie chercheur associé, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), Université de Lille 1.

Cette communication est tirée d'une thèse de sociologie portant sur la professionnalisation de la prise en charge des personnes sans-domicile en France. La professionnalisation y est analysée dans une perspective inspirée des analyses d'Andrew Abbott (1998) comme une dynamique relationnelle, à la fois conflictuelle et coopérative, à travers laquelle différents groupes interviennent sur un problème donné – ici, la « question SDF » – et revendiquent leur légitimité à le faire auprès de différents auditoires (État, public, autres groupes professionnels). Dans cette optique, la prise en charge des personnes sans domicile peut être envisagée comme une « juridiction partagées » entre différents groupes et segments professionnels rattachés au travail social et à la santé, qui forment les différents maillons de l'accompagnement médico-psycho-social (Bucher & Strauss, 1961 ; Demazière & Gadea, 2009). Cette recherche s'est appuyée sur une enquête ethnographique de deux ans et demie, réalisée dans des dispositifs à destination des personnes sans-domicile dans le nord de la France (accueil de jour, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, réunions d'un réseau de santé, commissions d'attribution de places d'hébergement...). 77 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des professionnel·les du secteur (40 travailleur·euses sociaux·ales ; 15 médecins ; 12 travailleur·euses paramédicaux·ales et 10 avec des acteur·trices qui y sont indirectement investi·e-s).

La communication portera sur la gestion des usages d'alcool et de stupéfiants (cannabis et héroïne principalement) au sein de deux CHRS. Ces dispositifs ont adopté des règlements « souples » à cet égard, inspirés du paradigme de la réduction des risques : les usages d'alcool sont tolérés ; des kits d'injection sont mis à disposition dans l'un des CHRS ; des partenariats sont noués avec des associations spécialisées dans les troubles addictifs et psychiatriques. Ces mesures se heurtent néanmoins à divers obstacles, et notamment aux réticences ou plus largement aux hésitations de certain·e-s professionnel·le-s quant aux modalités de leur mise en œuvre. Si elles se trouvent en adéquation avec la promotion et le respect du « chez soi » (Jouve & Pichon, 2015 ; Grand, 2015), les professionnel·le-s soulignent les risques associés, à la fois pour les usagers de psychotropes, mais aussi pour les non-usagers. La gestion de ces usages constitue ainsi un enjeu important de la vie en CHRS, qui revêt différentes dimensions (professionnelles, éthiques, sociologiques, politiques) que cette communication proposera d'explorer au prisme du thème du gouvernement des corps et des conduites.

Collaborer ou se tenir à distance : réactions et stratégies d'habitants en camping face aux pratiques de travail social et de gouvernement.

Gaspard Lion

Maitre de conférences en Sociologie, Centre de recherche interuniversitaire, expérience, ressources culturelles, éducation (EXPERICE), Université Sorbonne Paris Nord.

À partir de l'ethnographie, réalisée entre 2012 et 2017, d'un terrain de camping municipal accueillant une trentaine d'habitant·e·s à l'année, cette communication s'attachera à analyser « par le bas » le rôle d'un travailleur social dans la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement social et de délogement des résidents. Grâce à la perspective d'enquête adoptée – une présence de long-terme auprès du travailleur social mais aussi des habitant·e·s du lieu –, il s'agira de mettre en lumière aussi bien les pratiques de gouvernement (Foucault, 1984, p.314), déployées au quotidien afin d'amener ces habitants à « (s'en) sortir » (Soutrenon, 2001), que les manières par lesquelles ces dernier·e·s y réagissent.

On montrera d'abord par quels procédés pratiques et symboliques, et en raison de quelles logiques institutionnelles et dispositions, cet « agent de base » (Lipsky, 1980) a cherché à imposer aux habitant·e·s, par le biais d'une domination rapprochée (Memmi, 2019), une représentation normative et misérabiliste de leur situation et à transformer leurs comportements, leurs normes et leurs aspirations en matière résidentielle, budgétaire et sanitaire. Malgré la forte implication du travailleur social et la personnalisation étroitement contrôlée des relations afin « d'obtenir "en douceur" l'assentiment » (Dubois, 2010, p. 81) des résidents, nous verrons ensuite en quoi il n'est pas possible de conclure à la transformation réussie et uniforme des dispositions des habitant·e·s, en raison d'une diversité de réactions face à cette entreprise de normalisation, qui tient à des écarts de ressources, de positions et de dispositions.

Parce que ces pratiques de gouvernement n'ont précisément pas eu les effets attendus, la politique menée par la municipalité va au fil des années se durcir considérablement, jusqu'à l'expulsion finale. Le second temps de la communication montrera ainsi comment le travailleur social municipal est conduit à accélérer le processus de relogement et à déployer de nouvelles stratégies afin d'obtenir le consentement des résidents. On verra alors comment et pourquoi face aux « techniques de relogement » (François, 2014, p. 105) déployées et face à la menace d'expulsion imminente, la majorité des habitant·e·s, continuent de se montrer malgré tout réfractaires aux propositions de relogement, en n'accomplissant que très peu de démarches, voire aucune, et en déployant des pratiques de mise à distance et de résistance.

Au final, cette communication montrera comment les pratiques de gouvernement du travailleur social de la municipalité sur les habitant·e·s du camping se singularisent à la fois par leur force, qu'elles tirent de la présence quotidienne de cet agent de base au camping, et de son investissement important dans l'entreprise de délogement, mais aussi par leur degré d'éclatement, en raison de la diversité des profils sociaux des habitant·e·s, qui ne constituent pas la même cible pour le travailleur social et qui ne reçoivent pas de la même manière son action.